

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Yves GUILLON, Sarah COLLOBER, Jean Paul THUBERT, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Bernard DAVID, David RANGER ( arrivée 20h08), Dominique GUYONNET, Cécile CERISIER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Françoise PERIDY, Roselyne LACOUTURE.

Absents excusés: Fanny BOETSCH, Aurélie BOURREAU.

Suffrages : 17

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance à 20h

### **1 – Approbation du compte rendu du 28/03/2019**

Le compte rendu ayant été transmis tardivement et n'ayant pas été lu par tous les conseillers, le vote est reporté à la prochaine réunion.

### **2 – Participation au fonctionnement des écoles**

Suite au désengagement de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou, aucune aide financière au fonctionnement n'est accordée aux écoles de l'ancien Pays Gencéen à compter du 01/01/2019.

Le total des dépenses liées aux équipements pédagogiques, frais d'infirmier, personnel encadrant (salaires et charges), frais postaux, bureautique, contrôles obligatoires de sécurité, réparations et travaux en régie, électricité, eau, .... est évalué à 146 730€, soit 1 087€ par élèves (effectif de 139 en 2018/19).

Monsieur le maire explique que la commune accueille 11 enfants hors commune, principalement les élèves de la classe ULIS imposée à la commune en 2014.

Pour rappel cette classe, nécessitant un enseignant spécialisé, a été initialement confiée à un instituteur non formé, sans aide d'un AVS (Assistant de Vie Scolaire), ce qui a généré des problèmes de comportement des élèves et des parents de la commune. Pour information la majorité des enfants viennent d'au delà de l'ancienne communauté de commune du Pays Gencéen.

Conformément aux dispositions prévues par l'article R212-21 du code de l'éducation, il est proposé de demander aux communes des élèves de la classe ULIS, résidant hors Gençay une contribution financière au fonctionnement de 1 087 €. Un courrier adressé aux communes concernées demandera la somme de 666 € pour les deux trimestres de 2019 (depuis le 01/01/2019).

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Votes : 17 pour

### **3 – Déclassement du domaine public de la commune**

François BOCK expose aux conseillers que deux terrains communaux situés Rue de la Guérette et Impasse des Brandes sont actuellement affectés en espace de voirie.

Il propose un déclassement du domaine public de la commune vers le domaine privé de la commune pour permettre une urbanisation de ces parcelles.

Ce déclassement permettrait d'aménager une aire de stationnement de plusieurs places Rue de la Guérette, et donnerait la possibilité à la commune de vendre ou construire sur les parcelles restantes afin de répondre aux demandes de logements d'habitation.

Le conseil accorde à l'unanimité l'autorisation au maire d'engager les démarches administratives (bornage, enquête publique, ...) nécessaires au déclassement des terrains.

Votes : 17 pour

#### **4 – Attribution des subventions aux associations**

La commune de Gençay renouvelle l'attribution d'aides financières aux associations de son territoire. L'enveloppe votée lors du budget 2019 est de 28 000€.

La commission Finances, réunie le 16 avril dernier, a transmis ses propositions qui sont présentées aux conseillers.

Après délibération, les subventions sont attribuées comme suit :

ACCA GENCAY	300
ADMR	2100
AMICALE DU PERSONNEL DE L'EHPAD	150
AMITIES GUINEE	75
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	250
APEF-FAMILLES RURALES	1100
BASKET PAYS GENCEEEN BASKET CLUB	1200
CENTRE CULTUREL	6000
CINEMA DE GENCAY	3000
COMITE DE JUMELAGE	350
D'RIVES EN FETE	400
DONNEURS DE SANG	150
ELAN (AIDE ALIMENTAIRE)	430
ET SI ON DANSAIT	150
FAE	300
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE	200
ESMG	350
ECOLE DE FOOT	1000
JUDO JCG JUDO GENCAY	750
KARATE	500
LES COMPAGNONS DE LA CLOUERE	250
LES COMPAGNONS DE LA CLOUERE CYCLO	250
SPORTS LOISIRS CULTURE (TIR A L'ARC)	550
TEAM TRAIL	200
TENNIS CLUB	1200
SOUVENIR FRANÇAIS GENCAY	50
UNION MUSICALE LA LIBERTE	150

VOLLEY BALL LOISIR ET DETENTE	250
AAPPMA TANCHE DE LA CLOUERE	100
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE	150
LES CHATS DE LA CLOUERE	500
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES	600
ENTENTE CANTONALE ATHLETISME SMARVE VERNON	200
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT DE LA VIENNE	200
ROUTE DES ABBAYES	50
L'ARANTELE	500
FAMILLES RURALES	400
FESTIVAL DE L'ACCORDEON	400
LES FELES DE LA CAFETIERE	200
QI GONG ET BIEN ETRE	150

### Observations :

- Aquatique Club : cette association juste créée n'a pas encore évalué ses besoins, ni démarré d'activité ; une demande chiffrée pourra être examinée ultérieurement.
- Centre Culturel : comme l'année précédente, la commune accorde le versement d'une subvention de 6000 € et d'une subvention spéciale de 3000 € pour la participation à des demandes expresses de la municipalité (comme des efforts demandés en accueil péri-scolaire, le rangement et le nettoyage des terrains et locaux mis à disposition, et la participation à la recherche d'une solution temporaire pour des locaux de l'Ecole de musique.
- Clubs sportifs (basket, tennis, judo et foot) : un courrier rappelant aux clubs disposant d'écoles de formation, la possibilité d'effectuer une demande auprès de la communauté de communes du Civraisien en Poitou.
- Association LACEPA : l'aide exceptionnelle accordée à la création ne sera pas renouvelée.
- Association Les Fêlés de la Cafetière : même si elles ont pour lieu le Café Cantine de Gençay, les animations proposées sont entièrement gratuites ; une aide de 200€ est accordée pour ces nombreuses propositions de spectacles appréciés par les gencéens.
- L'Arantelle : versement d'une subvention de 500€ à cette association de La Villedieu qui, en appui avec le Conseil Régional et Départemental, permet l'insertion au travail de jeunes qui ne disposent pas de moyen de locomotion ; deux habitants de Gençay ont bénéficié en 2018 du prêt de scooters pour une période de 118 jours.
- Le Conseil Municipal demande à la commission de rédiger un règlement pour l'attribution de subvention.

Votes :17 pour

## **5 – Information sur le prix et la qualité de l'eau en 2019**

Le rapport annuel de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (dont dépend la commune) sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, est remis aux conseillers.

Le prix payé par les abonnés pour la redevance de pollution domestique et l'entretien des réseaux représente 70% de la facture, et s'explique en partie par le refus de la mise en place de la taxe GEMAPI par le Civraisien en Poitou. Les aides accordées aux collectivités pour le financement du traitement de l'eau (fonctionnement des stations d'épurations) représentent 40% des redevances recueillies.

Les élus du Conseil Municipal sont mécontents des services du Syndicat Eaux de Vienne qui a fourni les résultats d'une analyse d'un échantillon d'eau dont le prélèvement a été réalisé le 17/04/2019. Ces résultats sont incomplets mais semblent être considérés conformes par le Syndicat.

A l'initiative d'une association « Campagne Glyphosate » qui dénonce la présence de pesticides dans l'eau potable, des habitants de Gençay ont testé leur taux de glyphosate dans les urines ; les résultats ne sont toujours pas connus.

## **6 – Points sur les travaux en cours**

### **○ Travaux de voirie**

Les aménagements effectués près de la boulangerie du champ de foire sont pratiquement terminés ; il manque un passage piéton permettant de traverser la Rue du Huit Mai.

- Les WC publics qui sont régulièrement dégradés de manière volontaire, ont été à nouveau remis en état. La question de l'installation d'une caméra de surveillance à l'entrée des locaux et de son coût pour la collectivité est évoquée pour le principe...
- Le bardage de l'ancienne caserne des pompiers (champ de foire) nécessiterait d'être remplacé.
- Point sur les travaux des écoles : l'installation des chaudières et de la trémie permettant le stockage des granulés se poursuit ; l'ensemble des travaux de l'école maternelle et primaire devrait être terminé avant la rentrée scolaire de septembre 2019.
- La rénovation de la façade entrée de l'église de Gençay a été effectuée par Acti'Start pour un coût de 14 500 €. Pour information, il avait été inscrit 20 000 € au budget. Il est envisagé de rénover le mur annexe afin que l'église soit plus présentable.
- Le parapet du pont au-dessus de la Belle, route de Couhé, a été endommagé par une voiture. Le service des routes du Département a procédé à la sécurisation du parapet en attendant les réparations ultérieures. Les travaux du pont soutenant la route départementale RD 2 sont à la charge du Département de la Vienne.
- Suite à l'intervention de l'Agence Régionale de la Santé, la commune a procédé au classement insalubrité d'une maison d'habitation située rue de l'Eglise à Gençay.

La prise en charge du relogement de cette personne est effectuée par la DDCS (direction Départementale de la Cohésion Sociale).

- La commune va devoir prendre un arrêté de péril suite à l'effondrement sur la voie publique d'une partie de la toiture d'un immeuble situé rue Pasteur à Gençay. Cet immeuble appartenant à un ancien agent immobilier est à l'abandon depuis des années.

En l'absence de tout contact avec le propriétaire, les travaux de nettoyage et sécurisation vont être pris en charge par la commune et inscrits au rôle d'imposition pour remboursement.

Il pourrait être envisagé de contacter le mandataire chargé de la liquidation en vue de l'achat du bien.

## **7 – Questions diverses**

- Suite à questionnement de Fabienne ROUSSEAU GILLES, François BOCK confirme que les travaux d'étanchéité du caveau érigé par M. LOMBARD sur un emplacement déjà cédé à la famille SAUVAGE posent problème.
- Les conseillers sont invités à consulter le planning de permanence du bureau de vote des élections européennes du 26/05/2019.
- Dans le cadre du jumelage avec Breckerfeld lors du week-end de l'ascension, une rencontre d'élus des deux conseils municipaux se tiendra dans la salle du Conseil Municipal. Elle sera présidée par les deux maires, le jeudi 30 mai 2019 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h46.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 23 mai 2019 à 20h00.

Sophie VERGNAUD